



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six Mai à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents Christophe VALLOIRE, Brigitte VIOLA, Jean-Michel MESCAM, Benoit TRUCHET, Serge MICHEL, Richard DOMPNIER, Hassan BEN MANSOUR

Excusé : Sophie MONNOIS donne procuration à Richard DOMPNIER

Absent : Noémie KURA

Date de Convocation : 03/05/2022

Date d'affichage : 03/05/2022

Nombre de conseillers :

En Exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Election du Secrétaire de séance : Serge MICHEL

Approbation du Compte-rendu de la séance du 12 Avril 2022 :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du

► 12 Avril 2022 : **Il est approuvé à l'unanimité**

Vote du Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux de la taxe foncière non bâtie respectant les règles des liens entre le taux de la Taxe Foncière bâtie et le taux de la Taxe Foncière non bâtie prévues à l'article 1636 B sexies I b) du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

► **valide** le taux de la Taxe Foncière non bâtie à **179.91 %**

Récapitulatif

	Bases d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	397 700	25 %	99 425
Taxe foncière (non bâti)	2 700	179.91%	4 858
TOTAL			104 283

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour rappel, la compétence de la commune en matière d'assainissement est limitée à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à l'usine de traitement de celles-ci, située à Saint Jean de Maurienne.

Il convient donc d'approuver le rapport annuel du service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport du service Assainissement comportant les résultats du Compte Administratif 2021

DEMANDE SUBVENTION SDES POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES SOLAIRES ROUTE DE CRÊT CHANLON

Monsieur le Maire rappelle que suite au projet d'installer des luminaires solaires « route du Crêt Chanlon » il convient de faire une demande de subvention au SDES

La commune de SAINT PANCRACE s'engage à réaliser et à financer des travaux d'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à **7 725 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ▶ Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : **7 725 € HT**.
- ▶ Sollicite l'aide financière du SDES
- ▶ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- ▶ S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- ▶ S'engage à rétrocéder au SDES les CEE (certificat d'Economie d'Energie) associés aux travaux et à signer la convention afférente.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr SAVIO adressé au Maire et aux Conseillers Municipaux

Projet zone de loisirs :

Mr Yvan Dumollard de l'Agence AGATE a présenté les différentes options pour le déroulement de l'étude. Le choix du conseil municipal se porte sur le principe d'un concours de maîtrise d'œuvre. Les candidats préalablement sélectionnés seront rémunérés pour la présentation d'une esquisse et d'un budget prévisionnel. La mission de maîtrise d'œuvre sera confiée au candidat dont l'esquisse sera retenue. L'élaboration du cahier des charges pour la consultation est confiée à l'Agence AGATE. Une visite de sites aménagés en Suisse sera organisée avec l'OTI Montagnicîmes dans la première quinzaine de juin.

Emploi d'été :

Trois demandes sont parvenues. Les emplois seront répartis sur la période juillet/aout en fonction des disponibilités des candidats avec le principe de ne pas embaucher plus d'une personne simultanément.. Une réponse leur sera transmise.

- Rémi SIGWAL
- Timéo DERRIER
- Mathis JEACOMINE

Navette Bottières-Toussuire :

Une réunion bilan est prévue le 23/05 à 14h30 en mairie avec l'OTI Montagnicîmes et la présence souhaitée des hébergeurs qui seront invités à participer.

Contrôle des poteaux d'incendie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mutualisation des interventions avec la 3CMA pour la prestation de contrôle des poteaux incendie.

Projet ROSSAT ferme, visite et hébergements insolites au Collet :

Le conseil municipal a demandé un complément d'informations sur ce projet sous réserve qu'il soit conforme à la réglementation sanitaire et au PLU.

Fin de la séance 21h30

A Saint-Pancrace, le 10 mai 2022
Le Maire **Roger BLANC-COQUAND**